

AVIS PUBLIC MRC DE LOTBINIÈRE

AVIS PUBLIC EST, par la présente, donné par le soussigné, directeur général, que la Municipalité Régionale de Comté de Lotbinière, a adopté lors de l'assemblée du conseil du 11 Mars 2020, le règlement 303-2020 remplaçant le règlement no. 295-2019 sur la vidange des installations septiques sur le territoire des Municipalités locales participantes de la MRC de Lotbinière.

Fait et donné à Sainte-Croix, ce 17 Mars 2020.



Stéphane Bergeron
Directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, directeur général, certifie sous mon serment d'office avoir affiché le présent avis public le 17 Mars 2020 aux endroits ordinaires d'affichage dans la municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 17 Mars 2020.

Signé : _____



Stéphane Bergeron
Directeur général

AVIS PUBLIC MRC DE LOTBINIÈRE

AVIS PUBLIC EST, par la présente, donné par le soussigné, directeur général, que la Municipalité Régionale de Comté de Lotbinière, a adopté lors de l'assemblée du conseil du 11 Mars 2020, le règlement 304-2020 modifiant le règlement non 296-2019 des quotes-parts relatives au service de vidange des fosses septiques.

Fait et donné à Sainte-Croix, ce 17 Mars 2020.

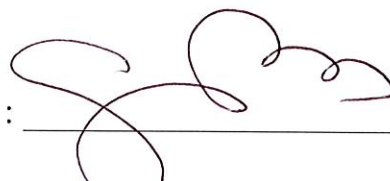


Stéphane Bergeron
Directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, directeur général, certifie sous mon serment d'office avoir affiché le présent avis public le 17 Mars 2020 aux endroits ordinaires d'affichage dans la municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 17 Mars 2020.



Signé : _____
Stéphane Bergeron
Directeur général

AVIS PUBLIC MRC DE LOTBINIÈRE

AVIS PUBLIC EST, par la présente donné par le soussigné, directeur général, que la Municipalité Régionale de Comté de Lotbinière, adoptera à une session ultérieure le règlement 305-2020 règlement d'emprunt pour procéder à des travaux d'amélioration du bâtiment.

Fait et donné à Sainte-Croix, ce 17 mars 2020.



Stéphane Bergeron
Directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, directeur général, certifie sous mon serment d'office avoir affiché le présent avis public le 17 mars 2020 aux endroits ordinaires d'affichage dans la municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 17 mars 2020.

Signé : _____



Stéphane Bergeron
Directeur général

AVIS PUBLIC

MRC DE LOTBINIÈRE

AVIS PUBLIC EST, par la présente donné par le soussigné, directeur général, que la Municipalité Régionale de Comté de Lotbinière, adoptera à une session ultérieure le règlement d'emprunt 306-2020 pour procéder à la construction d'une plateforme de compostage au Lieu d'enfouissement technique à Saint-Flavien.

Fait et donné à Sainte-Croix, ce 17 mars 2020.

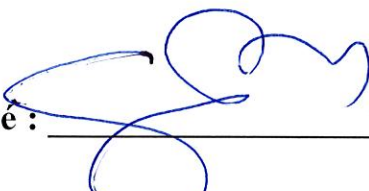


Stéphane Bergeron
Directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, directeur général, certifie sous mon serment d'office avoir affiché le présent avis public le 17 mars 2020 aux endroits ordinaires d'affichage dans la municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 17 mars 2020.



Signé : _____

Stéphane Bergeron
Directeur général